

République française

Département des HAUTES PYRENEES

Commune de ESTENSAN
Séance du mercredi 02 mars 2022

Date de la convocation: 23/02/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Louis RICARD,

Membres en exercice : 6

Présents : 6

Votants: 6

Présents : Louis RICARD, Lucien FERRAS, Lucien SANS, Cathy RIGOBERT, Annie CAMPASSENS, Jean-Louis SANS

Représentés:

Excusés:

Absents:

Cathy RIGOBERT

Secrétaire de séance:

Objet: Vote du compte administratif - estensan - DE_2022_005

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FERRAS Lucien,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par RICARD Louis après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	39 343.30			38 935.10	39 343.30	38 935.10
Opérations exercice	21 093.24	56 612.52	65 725.90	79 523.17	86 819.14	136 135.69
Total	60 436.54	56 612.52	65 725.90	118 458.27	126 162.44	175 070.79
Résultat de clôture	3 824.02			52 732.37		48 908.35
Restes à réaliser	20 444.18	14 385.00			20 444.18	14 385.00
Total cumulé	24 268.20	14 385.00		52 732.37	20 444.18	63 293.35
Résultat définitif	9 883.20			52 732.37		42 849.17

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/03/2022 065-216501726-20220302-DE_2022_005-DE
--

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Louis RICARD



RF Bagnères de Bigorre
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/03/2022 065-216501726-20220302-DE_2022_005-DE

COMPTE ADMINISTRATIF ESTENSAN

Exercice 2021

Section de fonctionnement

Recettes	79 523,17
Dépenses	65 725,90
Résultat année	13 797,27
Résultat antérieurs	38 935,10
Résultat cumulé de fonctionnement	52 732,37

Section d'investissement

Recettes	56 612,52
Dépenses	21 093,24
Résultat année	35 519,28
Résultat antérieurs	-39 343,30
Résultat cumulé d'investissement	-3 824,02

Solde global

Résultat de fonctionnement cumulé :	52 732,37
Résultat d'investissement cumulé :	-3 824,02

Résultat global (1) : 48 908,35

Restes à Réaliser

Recettes :	14 385,00
Dépenses	20 444,18
Solde des restes à réaliser (2) :	-6 059,18

Solde réellement disponible (1+2) : 42 849,17

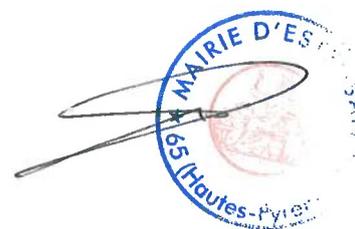
Affectation du résultat :

Résultat d'investissement : -3 824,02
Solde des restes à réaliser : -6 059,18
Solde global investissement : -9 883,20

Résultat de fonctionnement à affecter : 52 732,37

Utilisation du résultat de fonctionnement

Couverture du déficit d'investissement (1068) : 9 883,20
Report à nouveau en fonctionnement : 42 849,17



Rappel : les restes à réaliser sont les dépenses ou recettes **engagées** mais non encore payées ou encaissées. En dépenses, ce sont notamment les travaux déjà exécutés au 31 décembre (ou en cours), mais pour lesquels on n'a pas encore reçu la facture. Il peut également s'agir de sommes dues au titre de marchés ou devis déjà signés mais pour lesquels les travaux n'ont pas encore débuté. En recette, ce sont par exemple les subventions non encore perçues.

La prise en compte des restes à réaliser permet de calculer le solde réellement disponible, c'est à dire le montant dont la commune peut disposer dans le prochain budget pour engager de nouvelles dépenses, ou le montant à couvrir avant toute nouvelle dépense si le solde disponible est négatif.

République française

Département des HAUTES PYRENEES

Commune de ESTENSAN
Séance du mercredi 02 mars 2022

Date de la convocation: 23/02/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Louis RICARD,

Membres en
exercice : 6

Présents : 6

Votants: 6

Présents : Louis RICARD, Lucien FERRAS, Lucien SANS, Cathy RIGOBERT, Annie CAMPASSENS, Jean-Louis SANS

Représentés:

Excusés:

Absents:

Cathy RIGOBERT

Secrétaire de
séance:

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - estensan -
DE_2022_006**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RICARD Louis

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 52 732.37

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

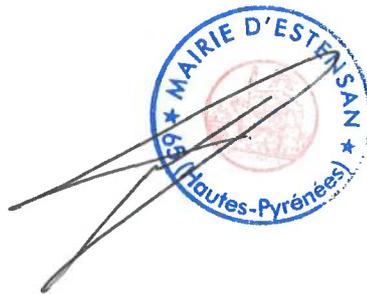
Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	38 935.10
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	40 816.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	13 797.27
Résultat cumulé au 31/12/2021	52 732.37
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	52 732.37
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 Bagnères de Bigorre	9 883.20

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/03/2022
065-216501726-20220302-DE_2022_006-DE

Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	42 849.17
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Louis RICARD



RF Bagnères de Bigorre
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/03/2022 065-216501726-20220302-DE_2022_006-DE

ESTENSAN

**Délibération sur l'affectation du résultat
de fonctionnement de l'exercice
2021**

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Considérant les éléments suivants

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2021

Résultat de l'exercice	35 519,28
Résultat antérieurs	-39 343,30
Solde d'exécution cumulé	-3 824,02

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	20 444,18
Recettes	14 385,00
Solde des restes à réaliser	-6 059,18

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-3 824,02
Rappel du solde des restes à réaliser	-6 059,18
<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	9 883,20

Resultat de fonctionnement à affecter
--

Résultat de l'exercice	13 797,27
Résultat antérieur	38 935,10
Total à affecter	52 732,37

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit
--

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	9 883,20
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	42 849,17



République française

Département des HAUTES PYRENEES

Commune de ESTENSAN
Séance du mercredi 02 mars 2022

Date de la convocation: 23/02/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Louis RICARD,

Membres en exercice : 6

Présents : 6

Votants: 6

Présents : Louis RICARD, Lucien FERRAS, Lucien SANS, Cathy RIGOBERT, Annie CAMPASSENS, Jean-Louis SANS

Représentés:

Excusés:

Absents:

Cathy RIGOBERT

Secrétaire de séance:

Objet: Vote du compte de gestion - estensan - DE_2022_007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RICARD Louis

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

RF Bagnères de Bigorre
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/03/2022 065-216501726-20220302-DE_2022_007-DE



Le Maire,
Louis RICARD